



185491



**Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique** portant sur la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubais en vue de faire évoluer le PLU de la Commune d'Aubais et notamment de modifier le zonage et le PADD pour mener à bien le projet secteur « le Cluz », le secteur de projet étant classé en zone naturelle (N) dans le PLU approuvé.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 03 octobre 2022 au 04 novembre 2022.

A cet effet, M.Gérard BRINGUE, Technicien supérieur en chef des TPE, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes.

Le dossier de déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur est mis à disposition du public.

Il pourra être consulté en Mairie les **Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le Jeudi de 08h00 à 12h00**, sauf jours de fermeture exceptionnels et jours fériés ainsi que sur le site internet de la Mairie www.aubais.fr, rubrique Actualités.

Il est précisé que cette procédure de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a reçu un avis de l'Autorité Environnementale en date du 11 août 2022.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie les :

- **lundi 03/10/2022 de 09h00 à 12h00.**

- **jeudi 13/10/2022 de 14h00 à 17h00.**

- **vendredi 04/11/2022 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet aux heures d'ouverture susmentionnées.

Il pourra également les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie 11 Avenue Emile Léonard 30250 Aubais ou par mail à l'adresse suivante : contact.mairie@aubais.fr.

Elles seront alors consignées immédiatement sur le registre déposé en Mairie à cet effet.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie d'Aubais 11 Avenue Emile Léonard 30250 Aubais ainsi que sur le site internet de la Mairie www.aubais.fr rubrique urbanisme.

Au terme de l'enquête le projet de déclaration de projet sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

La personne responsable du projet est M.Angel POBO, Maire de la commune. Des informations pourront être demandées en Mairie d'Aubais auprès de l'autorité responsable du projet.